



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1327

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Auditorium Orchestre national de Lyon et la SARL Radio Classique dans le cadre du concert du 20 janvier 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1327 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON - AUDITORIUM ORCHESTRE
NATIONAL DE LYON ET LA SARL RADIO CLASSIQUE
DANS LE CADRE DU CONCERT DU 20 JANVIER 2022
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs par saison, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2021/2022, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 150 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, la société RADIO CLASSIQUE a contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et a proposé d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison 2021/2022.

Parrainage avec la société RADIO CLASSIQUE :

La société RADIO CLASSIQUE a mis en place pour l'année 2021/2022 un programme de promotion des grands concerts classiques en région en partenariat avec les institutions culturelles locales, et bénéficie pour cela d'un soutien de la Caisse d'Epargne.

Suite à différents entretiens, les Parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2021/2022 et plus particulièrement d'un concert phare de la programmation de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

A travers ce parrainage, RADIO CLASSIQUE souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l'Auditorium – Orchestre National de Lyon.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RADIO CLASSIQUE	RADIO CLASSIQUE s'engage à : - capter le concert de l'ONL du 20 janvier 2022 et à le diffuser en direct sur l'antenne de Radio Classique. Il sera disponible en streaming à compter de sa date de diffusion	L'Auditorium-ONL s'engage à : - faire son affaire des droits audiovisuels des musiciens Montant de la valorisation : 4300€ coût employeur

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<ul style="list-style-type: none"> - assurer l’auto promotion antenne de cette captation - faire de l’éditorial autour de cette captation : programmation musicale spécifique, interviews le soir du concert capté... - publier un article en Une du site Radio Classique.fr et partager sur les réseaux sociaux de Radio Classique - mettre à disposition de l’AONL une campagne publicitaire antenne sur la saison 21-22 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre à disposition 15 places de concert en 1^{ère} série <u>Montant de la valorisation : 719.7€HT</u> <u>Taux de TVA à 2.10%, soit 734.81 TTC</u> - installer une signalétique le jour du concert <u>Montant de la valorisation : 510€HT</u> <u>Taux de TVA à 20%, soit 612€TTC</u> - mettre à disposition le Bas Atrium pour l’accueil des invités le soir du concert capté <u>Montant de la valorisation : 4000€HT</u> <u>Taux de TVA à 20%, soit 4800€TTC</u> - mettre à disposition une loge pour l’accueil de VIP le soir du concert capté <u>Montant de la valorisation : 1000 €HT</u> <u>Taux de TVA à 20%, soit 1200€TTC</u> - mettre le logo Radio Classique sur les Notes de programme du concert capté <u>Montant de la valorisation : 1 000€HT</u> <u>Taux de TVA à 20%, soit 1 200€TTC</u> - insérer le lien Radio Classique sur le site web de l’AONL <u>Montant de la valorisation : 1600€HT</u> <u>Taux de TVA à 20%, soit 1920€TTC</u> - insérer une page Radio Classique dans les programmes de salles de 2 concerts (le 20 janvier 2022 et le 10 juin 2022) <u>Montant de la valorisation : 2x 2000= 4000€HT</u> <u>Taux de TVA à 20%, soit 4800€TTC</u> - annoncer le direct Radio Classique sur les réseaux sociaux de l’AONL <u>Montant de la valorisation : 300€HT</u> <u>Taux de TVA à 20%, soit 360€TTC</u> - intégrer le logo Radio Classique sur les écrans Protocole de l’Auditorium le soir du concert capté <u>Montant de la valorisation : 2000€HT</u> <u>Taux de TVA à 20%, soit 2400€TTC</u>
	<p>Valorisation : 19 429.7 €HT Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</p>	<p>Valorisation Totale : 19 429.7 €HT, Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</p>

Par ailleurs, l'Orchestre national de Lyon / Ville de Lyon s'engage à mettre à disposition de Radio classique pour le concert du 20 janvier 2022 un quota de 200 places groupées en catégorie 1 au tarif abonné, qui fera l'objet d'un règlement de 8 227.23 €HT de la part de Radio classique.

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.
Le parrainage correspondant est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la SARL Radio classique dans le cadre de la saison 2020/2021 est approuvée.
- 2- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07, programme SUPPORT07, opération MOYGEN07, opération / nature DFMOYGEN, ligne de crédit 1538, nature 6228, fonction 311.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07, programme SUPPORT07, opération MOYGEN07, opération / nature DFMOYGEN, ligne de crédit 3698, nature 7088, fonction 311.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET